

Motion : réaménagement de l'avenue des Sports

*La présente motion demande à la Municipalité de **présenter une proposition de réaménagement de l'avenue des Sports entre la rue de l'Industrie et la ligne de chemin de fer (intersection avec la route cantonale, direction Yvonand) afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.***

L'avenue des sports, limitée à 50 km/h, comptabilise près de 8000 véhicules par jour dont de nombreux poids lourds qui roulent depuis ou en direction d'Yvonand. Cette avenue est partagée par des piétons et des cyclistes qui sont, entre autres, les habitants des quartiers périphériques dont la Villette, les clients et employés des garages et commerces longeant la rue, les écoliers et parents de l'école Aquarelle ou encore les étudiants et collaborateurs de la HEIG-VD, qui transitent entre St-Roch et la route de Cheseaux.

Sur le tronçon susmentionné, la séparation entre les utilisateurs de mobilité douce et piétons, d'une part, et le trafic routier, d'autre part, se limite actuellement à un marquage jaune, dégradé et peu visible sur la route. La chaussée, en très mauvais état, présente, tout le long du tronçon, de nombreux trous qui se remplissent d'eau lors de pluies, rendant le cheminement difficile et plus dangereux. Dans certaines situations, principalement coté lac, ces trous doivent être contournés à vélo, forçant parfois le cycliste à se déporter de deux mètres sur la route.

De plus, le passage pour piétons et cyclistes au droit du canal du Buron, fortement utilisé car menant directement à la plage, est invisible pour les automobilistes circulant en direction d'Yvonand, car situé légèrement en contrebas après le pont et rendant, de ce fait, ce coin particulièrement dangereux. Et ce problème de visibilité ne fait que s'accroître avec la diminution de la durée des jours.

Il est à relever qu'un tronçon avec un tel trafic journalier en agglomération et sans trottoir est une situation exceptionnelle dans le canton de Vaud. Des contrôles de vitesse ont démontré que les dépassements de la limite fixée 50 km/h étaient fréquents. Les automobilistes, en provenance d'Yvonand notamment, ne réalisent pas immédiatement qu'ils sont sur une route à 50 km/h. Et aucune signalétique ne mentionne l'absence de trottoir, le passage piéton, la traversée de cyclistes ou encore le partage de la chaussée entre ses divers usagers, ni ne recommande une vigilance particulière.

En résumé, ce tronçon est particulièrement dangereux mais reste, malgré tout, très fréquenté car situé sur un axe important reliant le quartier Gare-lac à celui de la Villette. Le trafic y a fortement augmenté depuis l'ouverture de la rue de l'Industrie et cette croissance va s'accroître avec l'ouverture du collège des Rives. Ceci sans compter que de nombreuses initiatives soutenues par la Municipalité, par exemple la campagne « décrochons la lune » ou la limitation des parkings gratuits, incitent, et nous avons plaisir à le relever, les riverains à privilégier les modes de déplacement plus doux.

Finalement, au détour d'une discussion, nous avons appris l'existence de plusieurs projets d'aménagements autour de ce secteur. Sont prévus, par exemple, le réaménagement des alentours de la STEP, celui du quartier Sports 5, lié au projet de réaménagement du stade, le passage sous voie à Clendy (en discussion) qui permettra d'offrir une alternative pour lier le site St-Roch à Clendy, ainsi

Motion **amendée**, prise en considération et renvoyée à la Municipalité par le Conseil communal le 1^{er} novembre 2018

que le réaménagement du secteur de la plage, qui prévoit l'étude d'un passage piéton au droit du centre de badminton. Mais, hélas, aucun de ces projets n'inclut ce tronçon de l'avenue des Sports.

Compte tenu de ce constat, nous demandons à la Municipalité **de présenter une proposition de réaménagement de** l'avenue des Sports afin :

- De sécuriser le secteur en question pour la mobilité douce et tout autre usager.
- De sécuriser le passage piéton et cyclistes sur la rive droite du Buron, en le rendant visible pour tout usager.
- D'améliorer la signalétique des lieux (panneaux, refaire le marquage des lignes, ainsi que la visibilité de la zone piétonne ou vélo par des catadioptres ou balises)
- De construire un trottoir et de réparer la chaussée des deux côtés de la route afin d'en éliminer les trous et les irrégularités.

Yverdon-les-Bains, le 19 octobre 2018



Anne Gillardin Graf



Martin Loos